



Le règlement intérieur du CSE : l'arlésienne

Le CSE à la Matmut a été mis en place le 1er janvier 2020.

Tout CSE doit avoir un règlement intérieur, c'est une obligation légale. Cela avait également été prévu dans l'accord CSE signé fin 2019 et prenant effet avec la nouvelle mandature au 1er janvier 2020.

Un règlement intérieur, pour quoi faire ?

Le règlement intérieur sert de socle à la mise en place et au fonctionnement du CSE dans l'entreprise. Il vient déterminer les règles de vie de l'instance, notamment entre élus, pour une bonne organisation.

Il va aussi définir des règles pour les rapports du CSE avec les salariés.

Cela permet surtout de délimiter les droits et les devoirs de chaque élu.

Mais cela sert aussi à déterminer les limites à ne pas franchir pour être dans la probité. Par exemple, cela encadre l'octroi d'éventuels cadeaux divers et variés donnés par les prestataires aux élus en échange d'achat de leurs services.



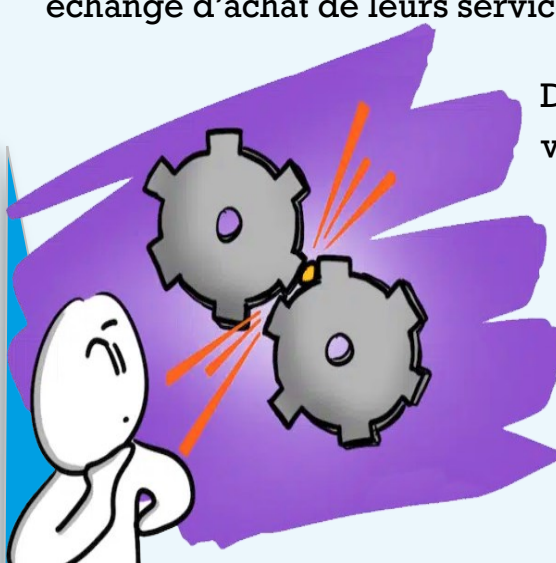
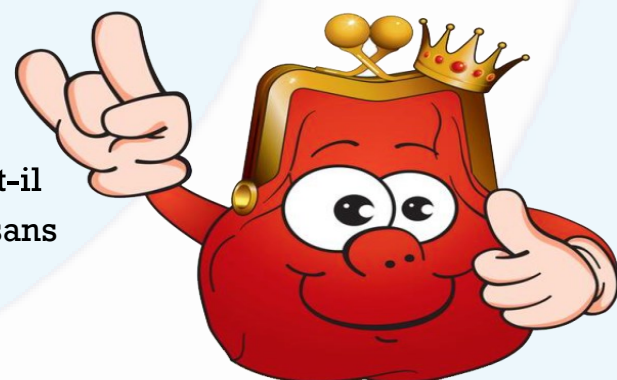
Début 2020, 2 à 3 réunions ont eu lieu pour son élaboration via un groupe de travail composé d'élus titulaires au CSE.

En mars 2020, la pandémie a tout stoppé en nous confinant et le groupe de travail a cessé son activité.

Depuis fin 2021, les élus UNSA réclament à cor et à cris la mise en place du règlement intérieur que certains élus d'autres organisations syndicales ont l'air d'avoir oublié !

À votre avis, pourquoi ?

L'établissement d'un tel règlement empêcherait-il certains de s'octroyer des droits ou des avantages sans aucun cadre ni sanction à la clef ?



Pas de règlement intérieur = « Open bar » !

Croyez-vous que la Direction, en tant que Président de l'instance incite vivement les élus à se réunir pour résoudre cette anomalie ?

Eh bien non ! Copinage quand tu nous tiens !

Et puis, l'argent du CSE n'est pas le leur mais celui des salariés.

Circulez y a rien à voir !

L'UNSA n'est pas dupe, nous avons bien compris que certains temporisent pour pouvoir continuer à profiter des largesses du CSE, notamment pour les frais de déplacement d'un comité restreint d'élus.

Mais concernant les frais de déplacement des élus, l'UNSA vous en dira plus dans un prochain tract...



**Parce que l'UNSA est un syndicat
libre de ses paroles
et qui ne craint pas
de révéler haut et fort
la vérité...
et rien que la vérité !**



Rejoignez-nous sur
LinkedIn

Scannez-moi avec
votre téléphone



Cliquez
sur le logo



Unsa-Matmut

tél. 06 09 87 01 97

unsa.matmut@gmail.com

www.unsa-matmut.com

